

Visa n° 09 – 266 du 21 septembre 2009

Société : SOCIETE GENERALE EFFEKTEN

Garant : SOCIETE GENERALE

Supplément au prospectus de base visé à l'occasion d'un programme d'admission de certificats pour un montant global maximum de 5 milliards d'euros.

NOTA :

Le supplément incorpore par référence le prospectus de base qui a reçu le visa n° 09-057 le 13 mars 2009, les suppléments qui ont reçu les visas n° 09-088 le 14 avril 2009, n° 09-143 le 14 mai 2009, n° 09-186 le 11 juin 2009, n° 09-228 du 22 juillet 2009 et n° 09-236 du 12 août 2009 et, pour le garant, le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2009 sous le n° D. 09-0095, le rectificatif du document de référence déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2009 sous le n° D. 09-0095-R01 et les actualisations du document de référence déposées auprès de l'AMF le 12 mai 2009 sous le n° D. 09-0095-A01 et le 6 août 2009 sous le n° D. 09-0095-A02.